

# SEANCE du 8 mars 2013

Date de la convocation : 28/02/2013- Date d'affichage : 28/02/2013- Visa Préfecture :

L'an deux mil treize et le huit mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BEGUET Marie Jeanne.

Présents : Marie Jeanne BEGUET ; Gérard PORRETTI ; Roger CHORIER ; Gilles CREMET ; Olivier PETIT ; Joëlle BARON ; Marion DHERS ; Éric PESCE ; Gérard ALCINDOR

A été nommé secrétaire : Gilles CREMET

Pouvoirs : Béatrice BERTHET à Gérard PORRETTI ; Nadine BRIDAY à Marion DHERS ; Marie-Dominique GRIMAULT à Gilles CREMET

Absents : Fabienne RICHARD ; Gérard LAGNEAUX ; Evelyne LEYENDECKER

## Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2013

### Débat d'orientations budgétaires 2013

Madame le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale. Si l'action d'une collectivité et principalement conditionnée par le vote du budget primitif, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

Le D.O.B. n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer du respect de la loi.

Madame le Maire et Monsieur l'adjoint aux finances présentent les orientations budgétaires pour l'exercice 2013.

Éric PESCE demande pourquoi le chemin du Tilleul n'apparaît pas dans les choix de réfection de voirie 2013.

Roger CHORIER, responsable de la commission aménagement rappelle que la commission retient la ou les chaussées à refaire selon la priorité liée à l'état du chemin. Madame le Maire rappelle l'état très dégradé voire dangereux de deux chaussées, la V.C. 2 (rue du château), et la partie ouest de la V.C. 6 (chemin de paradis). Le budget ne dégage cette année que 130 000 €, ce qui limite la longueur de voirie qui sera refaite, et ne permettra certainement pas la réfection des deux voies les plus dégradées.

Il est envisagé une hausse de fiscalité de 15 %, ce qui permettrait de doubler le budget consacré à la voirie. Un tour de table est fait, et cette option est rejetée à l'unanimité.

Après débat, le conseil municipal PREND ACTE des orientations budgétaires présentées pour l'année 2013.

### Subventions aux associations 2013

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations.

Le Conseil écoute l'exposé et, après en avoir délibéré, vu les budgets engagés cette année, à 11 voix pour (M. ALCINDOR ne prend pas part au vote),

- VOTE les subventions pour l'année 2013 :

ASSOCIATION	Propositions au titre de 2013	Arriérés 2012
Sou des Écoles	763 €	
Etoile Sportive	458 €	
ACLC	400 €	
Amicale Boules	153 €	
Loisirs Amitiés	153 €	
Amicale Sapeurs-Pompiers	153 €	
USEP	153 €	
Comité de Jumelage Civrieux - Fonctionnement	153 €	
Sapeurs-Pompiers Volontaires Retraités	77 €	
Troupe Théâtre La Corde Verte	229 €	229 €
Tennis Club de Civrieux	153 €	
Taekwondo	305 €	305 €
<b>CCSV TOTAL 2012 à répartir</b>	<b>2 019 €</b>	
CCSV - Bibliothèque		319 €
CCSV - Tennis Club		
CCSV - Jumelage (séjour Moineaux)		300 €
CCSV - ACLC		500 €
Danse-Théâtre-Peinture		
CCSV - Etoile sportive		
Ecole de jeunes		
CCSV - Taekwondo		900 €
Niveaux de jeunes		

Comité départemental (CDAR)	173 €	
Association Familiale Rurale (ADMR)	183 €	
Académie de la Dombes	100 €	
Remboursement assurance pompiers	700 €	
Autres	500 €	
<b>Total</b>	<b>6 825 €</b>	<b>2 553 €</b>

Soit un montant total de **9 378 €**.

- AUTORISE l'émission des règlements lorsque chaque association aura communiqué son bilan et compte de résultat de l'année précédente à la mairie.

### **Maintien du SMICTOM Dombes-Saône**

Madame le Maire et Olivier Petit, délégué de la commune au SMICTOM Dombes-Saône rappellent la spécialisation du SMICTOM dans sa compétence pour les ordures ménagères.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme des collectivités locales, le Schéma départemental de coopération intercommunale prévoit le départ de 3 communes, et l'intégration du SMICTOM au sein de la future communauté de communes regroupant la CCSV et la CCPOD.

Lors de la réunion du 7 février 2013, le bureau du SMICTOM a débattu de la question de la dissolution du syndicat.

Ce débat s'est achevé par le sentiment unanime de la nécessité de conserver cet organisme.

Trois thèmes argumentaires peuvent être développés pour étayer cette volonté :

#### **REACTIVITE :**

Depuis de nombreuses années, ce syndicat a fait preuve d'une réactivité reconnue par tous les élus, et ce, dans un domaine particulièrement important pour tous nos administrés, dans leur vie de tous les jours.

Cela se traduit par l'adaptation, quasiment instantanée, des tournées de ramassage des ordures ménagères, de la gestion des points d'apports volontaires et des déchetteries.

Cette réactivité serait forcément affectée si ces activités étaient confiées à un organisme à compétences multiples.

#### **SPECIALISATION :**

Une structure à vocation unique permet une implication plus poussée dans cette thématique fondamentale de la gestion des déchets et de la prévention. Au niveau du SYTRAIVAL qui regroupe dans le Rhône essentiellement des Communautés de Communes, le SMICTOM est la structure la plus avancée depuis de nombreuses années dans ses relations avec l'ADEME (Contrat CTD-LIFE, contrat OPTIGEDE, SINDRA, laboratoire d'expériences). Depuis 2009, c'est le seul EPCI du SYTRAIVAL à avoir contractualisé un Programme Local de Prévention visant à la réduction des déchets de 7 % en 5 ans.

#### **EFFICIENCE**

Avec 22 communes et 42 800 habitants, le SMICTOM a, à ce jour, une taille qui lui permet d'avoir des finances saines, d'équilibrer son budget tout en investissant (une déchetterie et une recyclerie en 2013), tout en limitant l'augmentation du taux de la TEOM, et ce depuis 2008, et sans aucun endettement.

La réforme des collectivités territoriales vise à regrouper les collectivités en vue d'une mutualisation des moyens. Le départ de trois communes vers d'autres EPCI et le regroupement des Communautés de Communes «Portes Ouest de la Dombes» et «Saône Vallée» pourraient, par le jeu des automatismes, conduire soit à l'amputation de 20% des moyens du SMICTOM, avec pour conséquence une augmentation de la TEOM, soit à sa disparition pure et simple (la compétence étant reprise par la nouvelle Communauté de Communes), avec la même conséquence financière, mais aussi perte de réactivité et perte d'initiatives.

Plutôt que de vouloir dissoudre un syndicat « qui marche bien », ne peut-on envisager, tout en conservant le SMICTOM, d'entreprendre une réflexion, à plus long terme pour la création d'un organisme portant les mêmes compétences mais sur un territoire plus vaste ?

Le Conseil écoute l'exposé et, après en avoir délibéré :

- émet le vœu que soit entamée une réflexion en vue de la conservation du SMICTOM et à plus long terme pour la création d'un organisme portant les mêmes compétences mais sur un territoire plus vaste

#### Informations diverses

- État des garanties d'emprunt SEMCODA
- SIEP : information sur le tarif de l'eau distingué selon la consommation
- Syndicat hydraulique : budget voté ; pas de perspective de travaux à Civrieux dans les deux années à venir